

Recharge des véhicules électriques sur autoroutes : où en est-on ?

Le 12/07/2022 à Paris

Alors que les Français commencent à partir en vacances d'été, l'Avere-France, en qualité d'association nationale pour le développement de la mobilité électrique, fait le point sur les déploiements d'infrastructures de recharge sur les autoroutes. Au 30 juin 2022, 60 % des aires de service du réseau concédé étaient équipées en recharge rapide (source : [ASFA](#)) ; 100 % des aires de service devront être équipées d'ici la fin de l'année. Une dynamique qu'il apparaît nécessaire de maintenir pour répondre aux besoins des utilisateurs de véhicules électriques, de plus en plus nombreux.

60 % des aires de service des autoroutes concédées sont équipées en recharge rapide

Au 30 juin 2022, la France comptait 64 546 points de recharge ouverts au public. Depuis le début de l'année, 4 084 nouvelles stations, représentant près de 10 879 points de recharge ouverts au public, ont en effet été déployés sur le territoire. Bien que 90 % des utilisateurs de véhicules électriques se branchent à domicile ou sur leur lieu de travail, la recharge publique reste primordiale, notamment pour encourager les Français à passer à la mobilité électrique et faciliter l'itinérance.

A ce propos, l'équipement des aires de services sur autoroutes est éminemment important. Au 30 juin 2022, à la veille des grands départs, 219 aires, soit 60 % de l'ensemble des aires du réseau concédé, étaient équipées (source : [ASFA](#)). C'est presque deux fois plus d'aires équipées qu'au printemps 2021. Autrement dit, les automobilistes trouveront sur les autoroutes concédées une station de recharge en moyenne tous les 80 km. Cela représente près de 800 points de recharge, dont 70 % délivrant de la recharge « très haute puissance », supérieure à 150 kW.

Des moyens très importants ont été mobilisés par les sociétés concessionnaires et les acteurs de la recharge pour accueillir dès cet été la mobilité électrique sur les autoroutes. Ce n'est cependant qu'une première étape, et les besoins futurs nécessiteront de poursuivre ces efforts pour accompagner la transition. Il semble en effet primordial de prévoir assez de points de recharge pour ravitailler l'ensemble des véhicules électriques, en évitant des problèmes liés à l'affluence. Il s'agit ainsi de s'assurer que les aires soient équipées de tous les types de connecteurs, et que ces infrastructures soient placées au bon endroit et à la bonne puissance. La qualité de service est aussi primordiale, sur les autoroutes comme sur les axes secondaires, qui ne sont pas à oublier.

Itinérance en véhicule électrique : préparer son trajet

Les Français sont de plus en plus nombreux à adopter le véhicule électrique, qui satisfait d'ailleurs 96 % de ses utilisateurs (*source : étude d'Ipsos France pour l'Avere-France, décembre 2020*). Preuve en est, 315 978 modèles électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculés en 2021 (+ 62 % par rapport à 2020). Sur le premier semestre 2022, 162 794 véhicules ont été mis à la route, et la part de marché des véhicules électrifiés rechargeables s'est élevée, durant les six premiers mois de l'année, à 17 %.

Or, un changement de technologie implique un changement de paradigme. Comme il est vivement conseillé, lors des grands trajets, de s'arrêter toutes les 2 heures, l'Avere-France recommande l'anticipation des arrêts afin de localiser les points de recharge disponibles et leurs puissances. Plusieurs applications sur mobile, ainsi que des plateformes en ligne (comme le site de [bison-futé](#)) sont disponibles et permettent une bonne préparation. Les règles d'écoconduite sont aussi à appliquer pour optimiser l'autonomie de son véhicule électrique, sur lequel l'énergie cinétique générée lors des phases de freinage et de décélération, habituellement perdue sur les véhicules thermiques, peut être récupérée pour, justement, gagner en autonomie.

Il est ainsi indispensable de connaître la puissance de recharge maximale acceptée « par » son véhicule électrique, pour connaître le temps d'attente et choisir la borne la plus adaptée : un point de recharge délivrant 50 kW permet de récupérer de 20 à 80 % d'autonomie en environ 1 heure. Un point de recharge délivrant 150 kW ou plus autorise un temps de recharge compris entre 15 et 30 minutes.

L'implication nécessaire des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics ont également un rôle majeur à poursuivre pour favoriser le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables. *« L'enveloppe de 100 millions d'euros, débloquée par l'Etat pour le développement de la recharge sur autoroutes et voies rapides, a donné un vrai coup de pouce à la filière. Car s'il est nécessaire de continuer les efforts à destination des utilisateurs, il n'en demeure pas moins primordial de soutenir les sociétés autoroutières et les acteurs de la recharge qui s'engagent au service de la décarbonation des autoroutes. Des sociétés autoroutières innovent avec la mise en place de nouveaux dispositifs permettant de renforcer temporairement le nombre de bornes disponibles sur une aire mais un grand plan de déploiement sera nécessaire pour renforcer de façon pérenne le maillage autoroutier »* explique Clément Molizon, Délégué Général de l'Avere-France.

L'Avere-France tient, en ce sens, à alerter sur les risques de saturations importantes, sur certains réseaux, dès 2024, si de nouveaux déploiements ne sont pas lancés au plus tôt. Il apparaît ainsi nécessaire :

- D'engager dès à présent un travail d'anticipation et de planification d'installation de points de recharge complémentaires dès 2024 et dans les dix à quinze prochaines années, opéré par l'Etat dans le cadre d'une gouvernance stable, avec les sociétés d'autoroutes et réunissant acteurs publics et privés ;
- De prolonger et de poursuivre le soutien financier de l'Etat en faveur de la recharge rapide sur autoroutes, en particulier pour garantir un tarif compétitif comparativement au véhicule thermique ;
- De poursuivre les efforts de simplifications du cadre réglementaire, notamment en ce qui concerne la disponibilité du foncier et la durée des contrats de sous-concessions.

A propos de l'Avere-France

L'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique. Créée en 1978 pour représenter l'ensemble de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif, elle a pour objectif de faire la promotion de l'utilisation des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Elle rassemble aujourd'hui plus de 200 adhérents.

CONTACT PRESSE

Martin Kolle : martin.kolle@lobbycom.fr / 06 89 70 17 51